

Compte Rendu du conseil municipal du 17 juin 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept du mois de juin, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Municipal de Varennes-Changy, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

Absents excusés : Lionel LESUEUR (représenté par Josette BRANGER), Jorris PIERRARD

Absent : Catherine LEROYER

Approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le schéma départemental de coopération intercommunale, établi conformément aux orientations de la loi NOTRE, a été arrêté par le Préfet du Loiret, le 30 mars 2016. Ce schéma prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Bellegardois, de la Communauté de Communes de Chatillon-Coligny et de la Communauté de Communes du Canton de Lorris. Le Conseil (par 1 non, 12 absentions et 3 pour) approuve le schéma. Le Conseil propose le nom de « Vallée Gâtinaise » à la future assemblée.

Vote du rapport sur l'eau 2015

Monsieur le 4^{ème} Adjoint rappelle les faits marquants de l'année 2015 : l'étude sur le schéma directeur d'adduction d'eau potable se finalise. Les différentes réalisations de l'année 2015 sont :

- les travaux demandés par l'ARS au niveau de la station de pompage (suppression de la conduite permettant le déversement d'eau dans la colonne de captage).
- le diagnostic de la colonne de captage (inspection par caméra immergée, mesures de débit, prélèvements d'eau).

Le renforcement de la défense incendie route de Montargis (par adduction d'eau potable), route de Lorris et route de Langesse est lancée en étude.

Le rapport sur l'eau 2015 est voté à l'unanimité.

Vote du rapport sur l'assainissement 2015

Monsieur le 4^{ème} Adjoint rappelle les faits marquants de 2015 au niveau de l'assainissement :

- Curage des 5 postes de refoulement.
- Dans le cadre de l'assistance technique du Conseil Général, une visite annuelle s'est déroulée à la station d'épuration, les principales observations mentionnent que les pratiques mises en œuvre pour la réalisation de l'autosurveillance sont satisfaisantes.

Le rapport sur l'assainissement 2015 est voté à l'unanimité.

Approbation de la convention à passer avec la commune d'Ouzouer-Des-Champs pour la fourniture de l'eau

La Commune d'Ouzouer, suite à une convention passée en 1968, rembourse les frais engagés au château d'eau, à la station de pompage au prorata de ses abonnés. Or, la réfection des conduites et la fourniture d'eau elle-même, ne sont pas facturées. Depuis la pose des compteurs d'eau sur les canalisations d'eau d'Ouzouer des Champs, la Commune est à même de connaître le nombre de m³ distribué à Ouzouer. Le Conseil accepte qu'une convention soit signée pour facturer en plus la fourniture des m³ distribués.

Approbation de la convention à passer avec le Syndicat des Eaux de Boismorand – Les Choux – Langesse

Le syndicat des eaux de Boismorand-Les Choux-Langesse fournit de l'eau à un administré de la Gondonnerie en limite de Commune. De ce fait, il convient de passer une convention avec Varennes-Changy. Le Conseil autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Approbation de l'avenant de groupement de commandes – vérification règlementaire des équipements

La Commune a signé une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Canton de Lorris. Toutefois, dans cette convention, il faudrait inclure trois SIRIS et la Commune de La Cour-Marigny. Madame le Maire est autorisée à signer.

Instauration de la taxe de séjour

Des projets d'installation de gîte ou de structures « gîtes » sont en voie de réalisation sur Varennes-Changy. Il serait donc opportun de réfléchir à l'instauration d'une taxe de séjour. Par 2 voix contre, 4 abstentions et 10 voix pour, la taxe de séjour est instaurée au minimum de chaque catégorie.

Courrier d'un administré sur une surconsommation d'eau

Une administrée ayant une résidence secondaire, route de Langesse, a eu une fuite de 1200 m³ environ. Nous avons du mal à relever le compteur car la capsule était à changer. Tous les courriers adressés pour relancer sur le paiement de la facture restaient sans réponse ou retournés car l'adresse n'était pas bonne et l'administrée avait omis de nous donner la nouvelle adresse. Le tarif « fuite » de 0,50 € sera appliqué sur les 1.200 m³ surconsommés (1 vote contre).

Etude de droit de préemption urbain

La Commune ne préempte pas sur 3 dossiers proposés (maison 3 rue de Nogent, terrain rue du Moulinet sur 1.100 m², terrain rue des Fougères sur 3.207 m²). Le Conseil ajourne sa décision sur un terrain rue de la Montagne.

Compte rendu de réunions :

- Réunion de la Chambre d'agriculture du 26 mai : au 1^{er} janvier 2017, les collectivités auront l'interdiction de traiter avec des produits phytosanitaires (hormis les terrains de foot, le cimetière). Une étude pourra être lancée par le biais de la Communauté de Communes de Lorris mais la Commune ne souhaite pas y participer.
- Réunion du personnel féminin Ecole-Restaurant scolaire le 30 mai 2016 : différents points qui posent problème sur l'organisation ont été abordés.
- Commission information du 15 juin 2016 : la présentation du Bref de Varennes est reconduite.

Affaires diverses :

- Le Service des Domaines a validé l'estimation proposée par les deux propriétaires des maisons du 27 et 29 rue de Nogent. Ces immeubles pourront être utilisés en partie pour l'extension des activités scolaires et périscolaires.
- Le Conseil vote un virement de crédit sur le « budget de l'eau » pour 2.200 €.
- Une convention de stage entre la Communauté de Communes du Canton de Lorris et la Commune de Varennes-Changy pour le stage pratique BAFA d'un agent, doit être signée.
- Une visite du Sénat est proposée aux élus le 14 septembre 2016.
- Un mât doit être installé sur le terrain à l'arrière droit de la salle culturelle. Le bail doit être signé.
- Une association ESPERENTO (boutique solidaire) cherche des locaux d'une superficie de 1.000 à 1.200 m². La Commune ne peut pas en proposer.

Informations diverses :

- L'entreprise et le maître d'œuvre ont été condamnés à verser 54.519,47 € + 2.000 € par le tribunal administratif suite aux désordres sur le parking de la salle culturelle Escale.
- La Commune a été classée en catastrophe naturelle suite aux inondations.
- Le Conseil Départemental subventionne les travaux de défense incendie à hauteur de 5.445 €.
- La Préfecture a adressé une réponse négative au dossier présenté au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.
- Le Musée Girodet lance un appel au don suite aux inondations.
- Madame le Maire informe l'assemblée des ventes de la SAFER entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016.
- Suite au refus de Madame le Maire de déposer la cabine téléphonique, des tests seront réalisés devant la mairie pour constater « la zone blanche ».
- Madame le Maire donne lecture du bilan de l'association sportive du Collège Guillaume de Lorris.
- Des dégradations ont été constatées à l'étang communal : disparition des deux tables neuves en bois.
- Le Club des Loisirs organise la fête de la musique le 21 juin.
- Une course cycliste « Paris Briare » passera dans les rues de Varennes-Changy le samedi 18 juin.
- L'association ASV Foot a présenté sa demande de subvention. Elle sera étudiée lors d'une prochaine séance.
- Une randonnée pédestre estivale est organisée le 3 juillet par l'OTSI à La Cour-Marigny.
- L'Association des Maires de France a adressé un bilan du congrès où le Président de la République a confirmé que la baisse des dotations de l'Etat sera divisée par 2 et que le fonds de soutien des investissements et la dotation d'équipement des territoires ruraux seront augmentés, entre autres.
- Madame le Maire donne lecture de remerciements divers.

Expressions des conseillers

- De nombreux trous sont constatés : pour le moment, il n'y a pas d'enrobé à froid.
- Des élus ont participé à la préparation de la commémoration du 14 août du carrefour de la résistance. Il est demandé que des enfants soient présents pour citer le nom des résistants « Mort pour la France ». Des élus sont sollicités pour les travaux de nettoyage.
- La route de Champs Louis est totalement à refaire. Le technicien de la Communauté de Communes sera contacté.
- Une tranchée est à reboucher route de Langesse.
- Les travaux de la Source Saint Martin continueront le samedi 18 juin 2016.
- Une réunion de bilan sur les Temps d'Activités Périscolaires se tiendra avec les animatrices.
- La nouvelle rotobroyeuse est arrivée et elle a été mise en service ces jours-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.